

Après de longs débats, les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth ont adopté à l'unanimité une position qui reconnaît la volonté du gouvernement sud-africain de procéder à une véritable réforme, mais ne récompensera que les changements réels en faveur du démantèlement de l'apartheid. Nous devons maintenir nos sanctions les plus sévères tant que ce régime ne sera pas aboli complètement; toutefois, il faudrait lever les sanctions moins rigoureuses en réponse aux mesures qui témoignent concrètement de la volonté de l'Afrique du Sud de mettre fin pour de bon à l'apartheid.

Le Comité a donc décidé d'adopter une «approche progressive» qui récompenserait les mesures concrètes prises en Afrique du Sud. La première étape de ce programme serait franchie une fois :

- que les prisonniers politiques encore détenus auront été libérés;
- que les exilés pourront librement revenir au pays;
- que les dispositions répressives de la législation sur la sécurité auront été annulées;
- que le *Group Areas Act*, le *Population Registration Act* et le *Land Act* auront été abrogés.

Ces changements peuvent tous être apportés d'ici la prochaine rencontre des ministres du Commonwealth, qui aura lieu à la fin du printemps ou au début de l'été. Pendant cette rencontre, les ministres examineront les progrès accomplis et décideront s'ils justifient la levée de certaines sanctions comme les restrictions touchant les visas, l'embargo sur le tourisme et les liaisons aériennes ainsi que les restrictions relatives aux contacts officiels.

Mes collègues et moi craignons entre autres que l'actuelle législation sur la sécurité ne pose un obstacle important à la liberté politique. Nous avons appelé le gouvernement sud-africain à mettre fin aux détentions sans procès ainsi qu'aux restrictions touchant les assemblées publiques et à accorder aux Sud-Africains les droits universels à la liberté de réunion, à la liberté d'expression et à l'application régulière de la loi. Le gouvernement sud-africain doit assurer le retour des exilés et la libération des prisonniers politiques d'ici le 30 avril prochain, comme il s'y est engagé dans le compte rendu de Pretoria d'août dernier.

Le Comité a aussi examiné la question des contacts sportifs. À l'avenir, l'embargo sur les contacts sportifs sera traité indépendamment des autres sanctions. Le Comité a accepté de se laisser conseiller par les organisations sportives sud-africaines et panafricaines et, éventuellement, par les organisations olympiques internationales. Ces organisations